



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Voirie-Réseaux

Réf : PV/TB/BB/MM

Tél. : 04.66.56.10.80

B2026_01_10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Demandes de subventions pour le territoire de la Ville d'Alès - Télégestion de l'éclairage public - Remplacement de 220 horloges astronomiques indépendantes par 220 horloges astronomiques communicantes pilotées par un système de télégestion par radio de type « LoRa »

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2009-967 en date du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi grenelle 1 », et notamment son article 41,

Vu la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

Vu le décret n°2011-831 en date du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu l'arrêté ministériel n°0300 du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2021_06_27 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération B2022_01_18 du Bureau de Communauté en date du 17 février 2022 portant demande de subvention au SMEG pour des travaux de rénovation de l'éclairage public d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté en date du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'ambition d'Alès Agglomération de faire bénéficier ses communes membres d'un programme de rénovation de leur parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de préserver la biodiversité et de réduire le bilan carbone,

Considérant que la commune d'Alès souhaite mettre en place un pilotage à distance de ses horloges astronomiques de commande de l'éclairage public avec un système de télégestion universel par radio de type « LoRa »,

Considérant que la commune d'Alès membre d'Alès Agglomération est équipée d'horloges astronomiques obsolètes et non compatibles avec ce système de télégestion centralisé,

Considérant la hausse substantielle du coût de l'énergie électrique,

Considérant que la commune d'Alès souhaite optimiser sa consommation énergétique et réduire sa pollution lumineuse par un allumage et une extinction simultanés de son parc d'éclairage public,

Considérant qu'Alès Agglomération dispose d'un marché public de fourniture d'horloges astronomiques communicantes,

Considérant qu'il convient de remplacer 220 horloges astronomiques indépendantes par 220 horloges astronomiques communicantes pilotées et compatibles au système de télégestion par radio de type « LoRa »,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de cette opération dont le coût estimatif s'élève à 115 000 € HT,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- la réalisation du projet de Remplacement de 220 horloges astronomiques indépendantes par 220 horloges astronomiques communicantes pilotées par un système de télégestion par radio type LoRa ;
- le plan de financement correspondant joint en annexe,

AUTORISE

Monsieur le Président à :

- solliciter les subventions et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention des dites subventions ou nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- modifier le plan de financement joint en annexe en fonction, soit de la variation éventuelle du coût d'objectif, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION B2026_01_10 BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

Objet : Demandes de subventions pour le territoire de la Ville d'Alès - Télégestion de l'éclairage public - Remplacement de 220 horloges astronomiques indépendantes par 220 horloges astronomiques communicantes pilotées par un système de télégestion par radio de type « LoRa »

Commune	Montant global H.T.	Subvention Territoire D'Énergie du Gard (20 % ou 30 %) HT	Reste à charge Alès Agglomération HT
Alès	115 000,00 €	23 000,00 €	92 000,00 €
TOTAL	115 000,00 €	23 000,00 €	92 000,00 €

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

